

trait d'union



MGEN LANCE
MMMIEUX.FR



LA PLATEFORME
DE PRÉVENTION
SANTÉ EN LIGNE

sommaire

ÉDITO, CLUB 2
 RÉSULTATS ÉLECTIONS 3
 PROTECTION SOCIALE AGENTS PUBLICS 3
 INDISPENSABLE CHOLESTÉROL 4 / 5
 SAD 6
 COLLÈGE DE FRANCE 7
 CORRESPONDANTS 8
 ACTION SOCIALE RECTORAT 8
 MMMIEUX, ANNONCE AD 9
 L'ESPER 10
 PACKS SERVICES ET OFFRES 11
 EAE 11
 QUIZZ POLLUTION INTÉRIEURE 12

LE CLUB des retraités de Paris

Situé au 182 BD de la Villette 75019 (métro Jaurès), le Club des Retraités de la section de Paris rouvrira ses portes le lundi 26 septembre 2016.

Les inscriptions et réinscriptions pourront se faire à partir de cette date, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (01 44 52 75 92).

Les activités (plus de 45) reprendront comme chaque année début octobre.

trait d'union : le magazine des adhérents de la section MGEN de Paris 82 boulevard de la Villette 75019 Paris Tél. : 3676 (régie par le code de la Mutualité 75-4407)
 Directeur de la publication F. Martinez
 Rédactrice en chef N. Vaëz
 Rédactrice en chef adjointe M. Billet
 Secrétaire de rédaction B. Jabin
 conception/réalisation J. Barat
 Impression Est imprimerie
 Routage Alliance Routage
 Photos JM-Satoriz - Shutterstock - Novi Elysa - Kiev.Victor - Photographee.eu
 Reproduction des articles interdite
 MGEN Mutuelle générale de l'Éducation nationale, n° 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.
 MGEN Action Sanitaire et Sociale, n° 441 921 913, mutuelle soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité.
 MGEN Vie, n° 441 922 002, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.
 MGEN Fila, n° 440 363 588, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.



édito

LA SOLIDARITÉ ET L'ÉQUITÉ AU CŒUR DU PROCHAIN RÉFÉRENCIEMENT

Lorsque ce bulletin sera entre vos mains, les élections pour le renouvellement du tiers sortant du comité de section auront eu lieu, comme tous les deux ans et un comité rénové aura à cœur de participer à la vie démocratique et militante départementale. Nous souhaitons donc aux nouveaux élus, et tout particulièrement à ceux issus de l'ex - Mget, de prendre toute leur place dans cette instance afin de nous aider à élargir ensemble notre horizon mutualiste à l'Environnement et aux Territoires.

Cet élargissement de notre champ vient à point quand se profile le nouvel appel d'offres des ministères sur le référencement. En effet, plusieurs opérateurs, notamment assurantiels, ont déjà indiqué leur volonté de se positionner sur l'ensemble des référencements de la Fonction publique ; la concurrence ainsi ouverte s'annonce rude, car chaque ministère pourrait en retenir jusqu'à trois, selon un cahier des charges intégrant un couplage santé / prévoyance et une solidarité financière entre actifs et retraités....

Ce référencement, sorte de satisfecit eu égard aux contraintes tant sur l'engagement des contrats responsables que sur le panier de soins en général, nous permet certes de bénéficier d'une aide publique mais tellement dérisoire (2,21 euros par adhérent et par an...) et ce, au regard des aides conséquentes accordées par les employeurs sur les contrats santé d'entreprise (jusqu'à 50% de la cotisation mensuelle) ; aide publique, ou plutôt obole, qui ne vient aucunement compenser entre autres le niveau de taxation des complémentaires santé, à savoir un mois et demi de nos cotisations annuelles, et relance donc la nécessité de militer, tant sur le crédit d'impôt lié à l'accès à la complémentaire santé pour les fonctionnaires que pour une révision des modalités de taxation pour les organismes s'inscrivant dans les contrats responsables et solidaires.

MGEN, comptable de chaque euro, s'organise depuis l'origine, pour un niveau de redistribution maximum de ses cotisations; sans actionnaires, sans but lucratif, elle veille, d'une part, au respect de ses équilibres financiers et économiques et d'autre part et surtout, à assurer la meilleure protection pour tous ses adhérents.

Fernando Martinez
 Président MGEN Paris
 Paris le 16 avril 2016



« POUR UNE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE RECONNUE... »

« AUJOURD'HUI, UN CITOYEN FRANÇAIS NE PEUT PAS DIGNEMENT ÊTRE SOIGNÉ S'IL NE CUMULE PAS LE RÉGIME OBLIGATOIRE ET UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ. POURQUOI UN CITOYEN QUI A LES MÊMES BESOINS QUE LES AUTRES N'AURAIT-IL PAS LES MÊMES DROITS ? »
 Serge Brichet, Président de la MFP, 02/02/2016, Assemblée nationale.

La Mutualité Fonction Publique (MFP) regroupe aujourd'hui 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant du Code de la Mutualité, issues des trois Fonctions publiques.

En 2016, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

> régime obligatoire : 5 millions de bénéficiaires,

> régime complémentaire : 4 millions d'adhérents actifs et retraités, et 6,5 millions de personnes protégées.

« Agents publics, notre protection sociale est-elle menacée ? »

Voilà la question que la MFP lançait le 02 février 2016 à l'Assemblée nationale, avec l'appui de huit organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, pour ouvrir une campagne nationale de sensibilisation des agents publics sur le devenir de leur protection sociale : « **pour une protection sociale solidaire des fonctionnaires** ». Informée de cette démarche, madame Marylise Lebranchu, alors Ministre de la Fonction publique, prit

connaissance avec intérêt du triptyque de communication réalisé à cet effet. Elle a salué cette initiative. Elle a rappelé, à cette occasion, son soutien au modèle solidaire santé / prévoyance porté par les mutuelles professionnelles de fonctionnaires au service de quelque 6 millions d'adhérents actifs et retraités. Elle ajouta : « *Un modèle précieux que je me fais l'honneur de défendre* ».

La MFP et les fédérations syndicales de la Fonction publique dénoncent, ensemble, l'iniquité de traitement que subissent les agents publics dans le financement de l'accès à une **complémentaire santé**. Cette situation s'avère d'autant plus injuste et inacceptable que la généralisation de la complémentaire santé accentue ce phénomène en drainant encore plus d'argent public vers les seuls salariés de droit privé. La MFP comprend d'autant mieux que l'aide apportée aux salariés de droit privé réponde à une logique... dans la mesure où elle réclame la même logique pour les agents publics. Près de 5 milliards d'euros d'aides publiques se trouvent alloués par l'État pour l'accès des Français à une

complémentaire santé (ACS), alors que l'ensemble des agents publics ne se voit allouer qu'uniquement 50 millions...

La MFP se bat, avec le soutien des fédérations syndicales de la Fonction publique, pour pérenniser le modèle de protection sociale global construit par et pour les agents publics et caractérisé par de vrais mécanismes de solidarités générationnelles et contributives mais, hélas, sans accompagnement financier significatif des employeurs publics. Lors de sa rencontre avec Madame Annick Girardin, actuelle Ministre de la Fonction publique, le 31 mars 2016, la MFP a trouvé une ministre à l'écoute et volontariste pour préserver la protection sociale solidaire des fonctionnaires.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, vous pouvez contacter les correspondants et délégués MGEN de Paris ou vous rendre sur le site : <http://www.mfp.fr/> MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE/

Bernard Jabin



RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DE SECTION

Le Président et l'équipe de délégués adressent tous leurs remerciements aux membres qui quittent le Comité, pour le travail accompli.

Comme tous les 2 ans, les mutualistes parisiens ont voté pour renouveler un tiers du Comité de section.

* **Merci aux électeurs et bienvenue aux nouveaux élus.**

INSCRITS 86 729 • VOTANTS 13 936 • EXPRIMÉS 13 606 • BLANCS ET NULS 330

ONT OBTENU, PAR ORDRE DÉCROISSANT	VOIX	MANDAT
DELACOTTE Jean-Michel	11 705	6 ans
WOLFF Emma	11 597	6 ans
FLORENTIN Catherine	11 508	6 ans
BETHENCOURT Anne	11 449	6 ans
PONS Pascal	11 359	6 ans
PRESENCIA Margarida	11 199	6 ans
AUBERT Gilles	10 863	6 ans
LUCQUET Cécile	10 810	6 ans
ESCOBAR Martine	10 782	6 ans
PAVELCK Yannick	10 622	6 ans
COURILLON Jean-Yves	10 512	6 ans
BROTHELANDE Frédéric	10 444	6 ans
VENTURA Marc	10 376	6 ans
MATHY Alain	10 218	6 ans
TAFFOUREAU Danielle	10 153	non élue

INDISPENSABLE CHOLESTÉROL

MICHEL DE LORGERIL EST CARDIOLOGUE ET CHERCHEUR AU CNRS. RECONNU PAR SES PAIRS, IL EST EXPERT INTERNATIONAL EN CARDIOLOGIE ET EN NUTRITION. IL EST L'AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES, NOTAMMENT "CHOLESTÉROL, MENSONGES ET PROPAGANDE" ET "L'HORRIBLE VÉRITÉ SUR LES MÉDICAMENTS ANTICHOLESTÉROL", DONT SONT EXTRAITES LES RÉPONSES QU'IL APORTE AUX QUESTIONS.



Docteur Michel de Lorgeril

Simon Bégué. Quel est le rôle du cholestérol ?

Michel de Lorgeril. Le cholestérol est une molécule très complexe, caractéristique du règne animal. Il n'y a pas de cholestérol chez les plantes. Il est un constituant vital des membranes cellulaires. Il est aussi le précurseur de plusieurs hormones. Enfin, il entre dans la composition de la bile qui permet la digestion des graisses alimentaires. Notre organisme a besoin chaque jour d'environ 1.000 mg de cholestérol. Toutes nos cellules sont capables de fabriquer du cholestérol, mais incapables de le détruire.

La sécrétion de la bile dans le tube digestif est apparemment la seule façon que nous avons d'éliminer le cholestérol dont nous n'avons pas un besoin immédiat. Toutefois, même après l'avoir déversé dans le tube digestif, nous pouvons recycler ce cholestérol. Il y a deux

circonstances principales qui amènent le cholestérol dans le sang : soit on vient de manger et il y avait des produits animaux contenant un peu de cholestérol dans notre repas ; soit on n'a pas mangé depuis plusieurs heures, et pour satisfaire nos besoins, le foie en fabrique. Dans le premier cas, le cholestérol alimentaire, après avoir traversé la barrière intestinale, est embarqué sur des transporteurs (des lipoprotéines appelées *chylomicrons*). Dans le second, le cholestérol fabriqué par les cellules du foie est pris en charge par d'autres lipoprotéines. Ces lipoprotéines sont appelées VLDL (pour *very low density lipoproteins*) et LDL (pour *low density lipoproteins*). Elles diffèrent des *chylomicrons* par leur plus faible concentration en triglycérides. Je rappelle que certes il y a du cholestérol qui circule dans le sang (transporté par les *chylomicrons*, les VLDL et les LDL), mais l'essentiel du cholestérol des tissus est fabriqué de façon endogène par les

tissus eux-mêmes en fonction de leurs propres besoins, et notamment pour assurer la qualité des membranes des cellules. Reste le cas particulier du cerveau qui est imperméable au cholestérol des *chylomicrons* et des autres lipoprotéines d'origine hépatique. Il est probable que la *barrière hémato-encéphalique* (1) constitue un rempart de protection du cerveau contre tous les poisons et contaminants, y compris les virus transportés par les LDL. Le cerveau doit être totalement autonome pour son cholestérol. C'est le seul organe dans ce cas.

S.B. Que sait-on au sujet de l'infarctus et de l'athérosclérose ?

M. de L. C'est pendant les années 1980 j'étais cardiologue praticien à l'hôpital universitaire de Genève, où j'ai travaillé près de huit ans comme clinicien - que nous avons compris que l'infarctus du

myocarde était le résultat de la formation d'un caillot de sang dans une artère coronaire. Ce sont les plaquettes sanguines qui initient la formation du caillot. Le cholestérol ne joue aucun rôle dans la formation du caillot et dans la biologie des plaquettes.

La partie lipidique des lésions d'athérosclérose, qui contient du cholestérol, ne bouche pas l'artère. C'est la partie "sclérose", donc fibreuse de la lésion, qui la bouche ; celle-ci constitue environ 70% de la totalité de la masse obstructive et ne contient pas de cholestérol. Le cholestérol ne joue aucun rôle dans la formation de la partie fibreuse et rigide de l'athérosclérose.

S.B. Que prétend la très répandue et très à la mode "théorie du cholestérol" ?

M. de L. Cette théorie repose sur un argument central : le cholestérol serait une molécule toxique pour les artères. Plus le cholestérol serait haut et plus cette toxicité serait violente. En résumé : le cholestérol boucherait les artères, et ceci, à une vitesse proportionnelle aux niveaux de cholestérol dans le sang. Et c'est cette occlusion progressive qui finirait par provoquer un infarctus du myocarde ou une attaque cérébrale. Il faudrait donc que le cholestérol soit le plus bas possible dans le sang. Soyons clairs, il n'existe aucun document anatomique (par exemple obtenu lors d'une autopsie), et publié, qui montre que des graisses ou du cholestérol ont bouché une artère.

S.B. Que penser des médicaments qui diminuent fortement la concentration du cholestérol dans le sang, notamment des statines (la dernière-née est le Crestor) et qui seraient très efficaces pour réduire le risque de mourir d'une crise cardiaque ?

M. de L. En France, les statines sont consommées par environ 7 millions de personnes. Elles constituent la troisième classe de médicaments remboursés par

LA FARCE DU BON ET DU MAUVAIS CHOLESTÉROL

Cette distinction bon/mauvais n'a ni base biochimique, ni base épidémiologique qui tienne... LDL et HDL (2) ne sont ni bons, ni mauvais. Ils sont aussi nécessaires l'un que l'autre, mais cela on ne le dit pas.

Pr Philippe Even
Pr Bernard Debré

l'Assurance maladie, ce qui correspond à un montant de plus d'un milliard d'euros. Elles représentent désormais un des plus gros chiffres d'affaires de toute l'industrie pharmaceutique et une source de profits gigantesques.

Avec la commercialisation des statines, a commencé l'époque où l'économique et le financier se sont emparés de la recherche médicale comme jamais auparavant. Une époque où les stratégies ne sont plus des médecins, des pharmaciens ou des biologistes, mais des managers dont les objectifs sont avant tout financiers.

Les enjeux économiques étant colossaux, la nécessité d'être très rentable étant impérieuse, on pouvait s'attendre à ce que les études produites par les industriels soient obligatoirement positives.

Fin 2015, j'ai publié un article (3) dans lequel figure une revue rétrospective de tous les essais cliniques testant les statines entre 2005 et 2015. Les résultats sont sans ambiguïté : les statines n'apportent strictement aucun bénéfice à aucun patient, quels que soient l'âge et la pathologie sous-jacente. De plus, les statines sont des médicaments extraordinairement toxiques. En dehors des effets musculaires et digestifs qui provoquent des symptômes bruyants, cette toxicité est sournoise et pernicieuse puisqu'il s'agit, entre autres, de déclin cognitif, de diabète, de cancers, des désordres longtemps asymptomatiques et que l'on découvre toujours trop tard.

On ne connaît pas très bien les facteurs régulateurs de la synthèse du cholestérol dans le cerveau. Mais on sait une

chose : les statines, contrairement aux LDL, franchissent la barrière hémato-méningée (1) et donc sont capables de diminuer la synthèse du cholestérol dans le cerveau.

S.B. Vous affirmez donc que les statines sont des médicaments inutiles et particulièrement dangereux. Comment vous croire alors que les autorités sanitaires ont donné leur accord à la vente de ces médicaments ?

M. de L. J'ai fouillé le passé jusqu'au début du siècle précédent, j'ai méticuleusement analysé des milliers de publications et j'ai vérifié du mieux que je pouvais toutes sortes de données. J'ai mis dans cette analyse toute mon expérience de scientifique et de médecin, comme expérimentateur et comme investisseur dans les essais cliniques.

Ma conclusion est que l'histoire du cholestérol et des traitements anti-cholestérol a toutes les apparences d'une formidable arnaque médicale et scientifique. Les techniques les plus sophistiquées de la propagande et de la désinformation ont été utilisées pour faire admettre des aberrations à la grande majorité des professionnels et au public. Le ministère de la Santé en France ne dispose pas de moyens suffisants pour surveiller les industries proposant des produits pour la santé. Il délègue cette activité à l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé). Or ce sont les mêmes experts qui travaillent pour les industriels, qui sont membres actifs des sociétés savantes et qui sont enfin membres des comités consultatifs réunis par les agences gouvernementales. Les conflits d'intérêt sont donc omniprésents.

Simon Bégué

1 Barrière qui sépare le sang du cerveau et qui filtre les substances sanguines.

2 Pour *high density lipoproteins*.

3 Accessible sur Internet : <http://dx.doi.org/10.15586/jcbmr.2015.11>



Qu'est-ce que le service d'aide à domicile ? (SAD)

En cas de maladie ou de perte légère d'autonomie des mutualistes MGEN, et afin de faciliter la vie du groupe familial, MGEN assure une prestation d'aide à domicile (SAD). Le SAD permet de financer l'intervention d'un professionnel pour vous aider dans les tâches de la vie quotidienne telles que les courses, l'entretien du logement, la préparation des repas ou les démarches administratives. Si vous avez des enfants, MGEN participe si nécessaire au financement d'une travailleuse familiale qui leur assure un soutien éducatif, psychologique et moral.

Qui peut bénéficier du SAD ?

Il existe deux types de prestations liées au SAD:

- > le SAD Assurance. Cette prestation est dédiée aux retraités en perte d'autonomie minimum et aux actifs en arrêt de travail subissant une perte légère d'autonomie. Elle est délivrée sans conditions de ressources, aussi bien aux membres participants qu'aux membres bénéficiaires.
- > le SAD Solidarité. Cette prestation d'aide à domicile relève de l'action sociale MGEN et est attribuée sous conditions de ressources. Elle est dédiée à toute personne présentant des difficultés de santé sans perte d'autonomie : retraités et certaines situations particulières.

Quelles sont les aides financières et pour quelle durée ?

Que vous soyez seul(e) ou en couple, vous bénéficiez d'une participation financière forfaitaire de MGEN, modulée selon le type d'intervention accordée.

Pour une aide ménagère, MGEN participe à hauteur de 5€ par heure dans la limite de 20H de ménage par mois pour une durée maximale de 12 mois.

Pour une travailleuse familiale, elle participe à hauteur de 8€ par heure d'intervention dans les mêmes limites.

Pour les adhérents les plus fragilisés avec un quotient familial inférieur à 10 000€, un complément d'action sociale de 5€/ heure peut être accordé, ce qui porte la participation de MGEN à 10€ de l'heure pour l'aide ménagère et 13€ de l'heure pour la travailleuse familiale.

Quelles démarches ?

Si vous êtes en perte temporaire d'autonomie suite à une maladie, un accident ou une sortie d'hospitalisation, vous devez compléter un dossier SAD à renvoyer à votre section départementale. Si MGEN délivre un accord de prise en charge, vous recevrez à votre domicile des chèques emploi service pour payer directement l'organisme prestataire. Ce dernier devant être conventionné, vous devez demander à votre section le nom des plus proches de votre domicile. De même, si vous pensez pouvoir bénéficier du complément d'action sociale, vous devez aussi vous renseigner auprès d'elle.

Quelle aide à domicile dans les packs services des offres MSP ?

Avec l'arrivée de l'offre MGEN Santé Prévoyance (MSP) généralisée au 01/01/2016 pour l'ensemble des adhérents, des packs services vous sont désormais proposés, dont certains pour des aides à domicile.

A titre d'exemple, MGEN participe - dans la limite de dix heures de ménage sur dix jours - à l'entretien courant du domicile en cas d'hospitalisation de l'adhérent supérieure à deux jours (portés à cinq s'il s'agit d'une maternité).

Pour plus de renseignements sur ces packs services, vous devez vous adresser au 09 72 72 27 28 où des équipes d'IMA (inter mutuelles assistance) répondront à toutes vos questions. Vous pouvez aussi vous rendre sur votre espace personnel du site mgen.fr où des fiches descriptives vous présenteront ces services.

Pascal Pons

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR LA PRESTATION SAD

Aide accordée par MGEN au titre du SAD et des packs services	Aide ménagère	Travailleuse familiale
Montant participation horaire	5€ pour tout adhérent concerné par le SAD. 10€ par adhérent concerné par le SAD sous conditions de ressources. Participation forfaitaire pour tout adhérent dans le cadre des packs services. Renseignements au 09 72 72 27 28	8€ pour tout adhérent concerné par le SAD. 13€ pour tout adhérent concerné par le SAD sous conditions de ressources.
Nombre d'heures par mois (maximum)	20 heures dans le cadre du SAD. 10 heures sur 10 jours dans le cadre des packs services.	20 heures dans le cadre du SAD.



COLLÈGE DE FRANCE

LE COLLÈGE DE FRANCE EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UNE INSTITUTION UNIQUE EN FRANCE, DONT ON NE RETROUVE PAS L'ÉQUIVALENT À L'ÉTRANGER. ANCIENNEMENT NOMMÉ COLLÈGE ROYAL, IL EST SITUÉ AU 11 PLACE MARCELIN BERTHELOT DANS LE QUARTIER LATIN.

Des disciplines...

Depuis 1530, année de sa création que l'on doit à François I^{er}, il est un lieu de recherche et d'enseignement. Le corps professoral se compose de 43 membres qui travaillent avec de nombreux chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs.

Le Collège de France est organisé en chaires, celles-ci couvrent un ensemble de disciplines très large : chimie, médecine, biologie, philosophie, littérature, sciences sociales, économie, physique, mathématiques, grandes civilisations, préhistoire, archéologie, histoire...

Un lieu de réflexion...

L'actualité annuelle est rythmée par de nombreux colloques qui réunissent la communauté scientifique nationale et internationale afin de favoriser l'échange et la réflexion.

Chaque année, plus de 50 savants étrangers sont invités à donner une série de conférences et de nombreux jeunes chercheurs du monde entier sont accueillis.

Des bibliothèques, laboratoires et instituts...

Au sein des bibliothèques spécialisées se trouvent de véritables trésors, des livres très rares. Ces lieux d'exception sont les outils de travail des professeurs mais ils sont également ouverts à des spécialistes extérieurs. Les laboratoires et instituts spécialisés réunissent des chercheurs mobilisés sur des programmes.

Un libre accès à l'enseignement dispensé...

Les cours, dispensés au sein du Collège de France, sont ouverts à tous, gratuitement, dans la limite des places disponibles. Le programme annuel est consultable sur place ou bien sur le site internet, tout comme un grand nombre de cours et colloques en audio et en vidéo.

Aussi, de nombreux textes en version intégrale, actes de colloques, séries de conférences, sont édités chaque année.

Ces anciens professeurs...

Parmi les professeurs disparus, ayant exercé au Collège de France, on peut citer : Roland Barthes (sémiologie littéraire), Pierre Bourdieu (sociologie), Paul-Marie Duval (archéologie), Michel Foucault (histoire des systèmes de pensée), Marcel Mauss (sociologie) ou encore Paul Valéry (poétique).

Des relations internationales...

Une des missions principales du Collège de France est de promouvoir, à l'étranger, la recherche et la pensée françaises. Elle permet, notamment, de participer aux débats d'idées sur les grands enjeux mondiaux contemporains.

D'une part, les professeurs peuvent délocaliser leurs cours à l'étranger, au sein des établissements qui en font la demande. D'autre part, les chaires ont la

possibilité d'inviter pour des conférences, des personnalités scientifiques étrangères. Les cycles de conférences et colloques à l'étranger se font en lien avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes, notamment le réseau culturel et de coopération. Cela se concrétise par le biais de partenariats avec les Ambassades de France en Tunisie et en Corée du Sud, l'Institut français de Madrid, ou bien la Maison française d'Oxford.

Ces liens privilégiés s'établissent avec les institutions étrangères de nombreux pays : l'Université de Bonn en Allemagne, l'Académie autrichienne des sciences en Autriche, l'Académie Royale en Belgique, l'Université Fédérale de Rio de Janeiro au Brésil, The Peter Wall Institute for Advanced Studies au Canada, l'Université Fudan en Chine ou encore l'Université de Chicago aux Etats-Unis...

Et une Fondation...

Depuis 2008, le Collège de France s'est doté d'une structure dédiée essentiellement au développement de l'ensemble de ses activités scientifiques.

L'objectif de sa Fondation est de collecter des fonds pour des projets ciblés concernant les instituts. Ainsi, on peut rejoindre le cercle des mécènes et participer à l'aventure de la recherche française.

Marc Ventura

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR :

www.mecene-collegedefrance.fr
www.college-de-france.fr

MGEN ET SES CORRESPONDANTS

Qu'est-ce qu'un correspondant ?

Les correspondants sont des relais essentiels au sein de leur établissement d'exercice entre MGEN et les adhérents. Ils peuvent assister à des formations dispensées par la section locale, ont un accès privilégié à nos services afin de répondre au mieux aux sollicitations de leurs collègues et reçoivent un bulletin dédié : Reflets mutualistes, pour se tenir au courant de l'actualité du groupe.

Le Mercredi 17 Février dernier, la section MGEN de Paris a réuni ses correspondants pour une formation sur l'offre MSP (MGEN Santé Prévoyance), assortie d'une visite du centre optique et du centre de santé.

Le rendez-vous avait été donné en début d'après-midi au centre optique MGEN, le seul de France, situé derrière la gare Montparnasse et qui a été rénové récemment. Nous avons été accueillis par Mme Merle, la directrice, qui nous a fait visiter les différents espaces du centre dont l'atelier, destiné à la réception des verres et à la taille, le cabinet d'orthoptie pour le contrôle de la vue et surtout la nouvelle salle d'audioprothèse pour la pose d'implants auditifs. Les participants ont pu mesurer les changements dans la distribution des espaces avec une véritable mise en valeur des montures dans les nouveaux présentoirs courant le long des murs ainsi que l'îlot central destiné exclusivement à l'accueil des visiteurs. Nous nous sommes ensuite dirigés à pied vers le centre de santé MGEN situé à proximité, près du métro Pasteur, où

nos conseillers mutualistes ont présenté les caractéristiques de l'offre MSP dans le cadre de la « bascule » en insistant bien sur l'existence et la promotion des réseaux de soins conventionnés qui évitent l'avance des frais grâce au tiers-payant et laissent des restes à charge maîtrisés. Ce fut aussi l'occasion d'échanges avec les correspondants ex-MGET (mutuelle intégrée désormais à MGEN) que nous recevions pour la première fois et qui ont pu mesurer ainsi la parfaite adéquation entre la nouvelle offre MSP et l'importance de notre réseau de soins conventionnés. Nous avons ensuite continué la visite avec une infirmière, en particulier du service dentaire qui comprend de l'implantologie, de la parodontologie, et prochainement de l'orthodontie, autant de secteurs qui impliquent des dépenses importantes pour nos adhérents. L'après-midi s'est conclue par un moment convivial autour du verre de l'amitié.

Être correspondant MGEN

Vous souhaitez devenir correspondant MGEN dans votre établissement ? Aucune contrainte de temps ne vous sera imposée. Envoyez un mail à : [Pascal Pons ppons@mgen.fr](mailto:ppons@mgen.fr) Pour retrouver les coordonnées du centre optique et du centre de santé, avec toutes les explications nécessaires et les services existants, vous pouvez consulter le site www.mgen.fr onglet patient, puis tous nos établissements.



MMMIEUX LE GROUPE MGEN LANCE SA PLATEFORME DE PRÉVENTION EN LIGNE

Permettre à chacun de prendre sa santé en main, afin d'être mieux dans son corps, mieux dans sa tête et mieux dans sa vie : tel est l'objectif du site que lance MGEN. Son nom : MMMieux.

Depuis Janvier dernier, le groupe MGEN a lancé ce site innovant et original afin de se poser définitivement comme un acteur essentiel de la prévention en France.

Bien au-delà d'un site de prévention santé parmi tant d'autres, MMMieux.fr se veut être un média de la prévention et un coach de votre santé. Le nom est volontairement décalé pour marquer l'utilisateur, tandis que les trois M font écho aux trois entrées du site : mieux dans mon corps, mieux dans ma tête, mieux dans ma vie. Ils soulignent une approche globale de la santé, en se focalisant sur les bénéfices quotidiens. Le site est « connecté à ma santé », parce que la santé de demain passe forcément par l'e-santé et la connexion d'objets tels que des traqueurs de sommeil ou d'activité physique par exemple. Le site propose donc des informations et conseils dans ce domaine innovant.

MMMieux.fr est un site ouvert à tous, adhérents ou non, d'où l'absence dans l'adresse du lien du

nom MGEN. Il a pour objectif de donner à tous les moyens de prendre sa santé en main avec des dossiers et actualités de qualité, attractifs (textes, vidéos, infographies, dessins, quizz...), vérifiés et régulièrement mis à jour. Le site éditorial propose des informations et des conseils sur la prévention santé et l'ensemble des thématiques associées comme l'alimentation, l'activité physique, le sommeil et la santé au travail.

Il se veut également individualisé en apportant des informations adaptées par le biais d'un espace personnel auquel vous pouvez vous inscrire dès à présent et qui s'enrichira au fur et à mesure des évolutions du site (création, à terme, de communautés solidaires de patients, d'un suivi médical à distance, d'une application mobile dédiée ; implantation des actions de prévention du groupe MGEN...)

N'ATTENDEZ PAS POUR VOUS APPROPRIER la nouvelle plateforme de prévention santé du groupe MGEN : connectez-vous sur www.mmmieux.fr

Pascal Pons

Notez bien

Les Rencontres mutuelles de juin 2016, suivies de l'Assemblée générale de section de vote de Paris, auront lieu le mercredi 8 juin 2016, au **7** square Max Hymans 75015 (Voir Valeurs Mutualistes n° 301 de mars/avril 2016).

L'ACTION SOCIALE DE L'ACADÉMIE DE PARIS EN FAVEUR DE SES PERSONNELS ET DE SES RETRAITÉS, RÉSIDANT À PARIS

Vous pouvez télécharger le livret 2015-2016 avec le lien suivant :
https://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2015-08/livret_actions_sociale_2015_bd.pdf

Vous y trouverez des informations sur :

- les bénéficiaires de l'action sociale
- les différentes allocations proposées aux personnels ayant des enfants
- la démarche à faire pour une demande de logement social ou de chambre meublée
- les différentes aides destinées à faciliter l'installation dans un logement
- les différentes aides pour les agents en difficulté financière
- les allocations aux personnels et à leurs enfants en situation de handicap
- les allocations diverses et les consultations gratuites proposées
- les loisirs et vacances
- les principales démarches à accomplir pour demander son admission à la retraite.



L'ESS À L'ÉCOLE, ... on peut oser

« IL ME SEMBLE INDISPENSABLE D’AFFIRMER QUE LE FAIRE ENSEMBLE, NOTAMMENT CONFORMÉMENT À L’ESPRIT ET DANS LE CADRE DE L’ESS, CONDUIT AU VIVRE ENSEMBLE »

Roland Berthilier, Président de L'ESPER,
Conférence de presse du 14/03/2016

L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République), existe depuis 2010. Cette structure rassemble 46 organisations de l'Économie sociale (associations, mutuelles, coopératives, syndicats) opérant dans le champ de l'École et de la communauté éducative. C'est un espace de dialogue et d'échanges entre les membres, qui constitue un dispositif performant pour promouvoir le modèle de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), les valeurs de la République et de la laïcité auprès des jeunes de tous âges.

Le lundi 14 mars 2016, lors d'une conférence de presse, Roland Berthilier, Président de L'ESPER, annonçait officiellement, aux côtés de Jean-Louis Bancel, Président de Coop FR ainsi que du Crédit coopératif, et d'Éric Weill, Président de l'OCCE (Office Central de la Coopérative à l'École), la transformation de la « Semaine de la coopération à l'École » en « Semaine de l'ESS à l'École » pour 2017 qui regroupera des initiatives diverses visant à promouvoir l'ESS.

Cela donna l'occasion au Président du Conseil national Education Économie (CNEE), Pierre Ferracci, et à la chef de la mission Education-économie de la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE), Murielle Tessier-Soyer, de rappeler la détermination du Ministère de l'Éducation nationale (MEN) à inscrire l'ESS dans les enseignements scolaires, (de la maternelle à l'Université), afin de concrétiser l'accord-cadre historique de coopération signé, le 13 juin 2013, entre Roland Berthilier, Président de L'ESPER, Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale et Benoît Hamon, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation pour favoriser l'éducation à l'ESS à l'École.

Lors de cette conférence, l'ESPER a exposé aux nombreux partenaires présents, ses trois initiatives accompagnées d'outils innovants à destination des jeunes :

- « Semaine de l'ESS à l'École » pour 2017
- « Mon ESS à l'École »
- « Le Portail www.RessourcESS.fr »

Avec « **Mon ESS à l'École** », les organisations constituant L'ESPER (4,7 millions de personnes protégées par une mutuelle santé, 11,4 millions par une mutuelle d'assurance, 1,3 million de sociétaires d'une coopérative, etc.), proposent que s'effectue, en classe, une expérimentation collective, collaborative, pratique et interdisciplinaire, de la création d'une entreprise de type ESS par de jeunes élèves avec le soutien de leurs enseignants et d'un professionnel du territoire qui organisera par exemple une visite de son entreprise. Collégiens et lycéens appréhenderaient, dès la rentrée 2016, de manière pratique et concrète le monde associatif, coopératif ou mutualiste, au travers de moult thématiques, allant de la santé au développement durable en passant par la citoyenneté, la découverte du monde économique et professionnel, l'art et la culture... La création de ces entreprises éphémères s'intègre parfaitement dans chacune des disciplines enseignées et des programmes scolaires correspondants, ainsi que dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La valorisation de ces projets trouverait toute sa place lors de la « **Semaine de l'ESS à l'École** » 2017.

Afin de dépasser la simple transmission d'un modèle économique et entrepreneurial, L'ESPER propose le Portail de l'Économie Sociale et Solidaire à l'École www.RessourcESS.fr pour aider au mieux les équipes éducatives à évoquer l'ESS dans leur classe, à enseigner et à transmettre ses valeurs et principes de solidarité, de coopération, de partage, d'égalité et de respect, garants d'une société pacifiée et démocratique.. Ce portail fédérateur mutualise diverses ressources didactiques et éducatives, créées par et pour les pédagogues.

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES ET LES ORGANISATIONS MEMBRES DE L'ESPER possèdent ensemble toute la richesse et les forces nécessaires à la réalisation de nos projets d'éducation à l'ESS dans le cadre scolaire.

Bernard Jabin

MGEN RÉFÉRENCE et les PACKS de SERVICES

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Offre Globale est devenue MGEN Référence sans aucune démarche pour les anciens adhérents. Les mutualistes bénéficient désormais de remboursements renforcés pour toute la famille sur l'optique, le dentaire et la pharmacie. Et au-delà de la santé, MGEN Référence propose : des solutions de prévoyance pour vous protéger des aléas de la vie - des services pour vous accompagner au quotidien, des actions sociales et solidaires pour vous aider en cas d'imprévu

Prévoyance

Les garanties prévoyance MGEN vous protègent en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité (allocations journalières ou d'invalidité). Elles mettent vos proches à l'abri en cas d'accidents de la vie : capital décès avec majoration enfant, frais funéraires, perte d'autonomie ou dépendance.

Packs de services

Sphère vie quotidienne : informations juridiques sur différentes thématiques (consommation, habitat, famille...)

Sphère santé : en cas d'hospitalisation, immobilisation, un service d'aide à domicile (SAD), présence d'un proche, préparation du retour à domicile, livraison de médicaments, portage de repas... Et en cas de pathologie lourde, des réponses spécifiques.

Sphère vie professionnelle : aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, aide au déménagement, nettoyage du logement quitté.

Sphère famille : en cas d'hospitalisation des parents, garde d'enfants, conduite à l'école, aide aux devoirs... Et en cas de pathologie lourde, des réponses spécifiques.

Action sociale

Problème budgétaire imprévu, retard de salaire suite mutation, souci de santé : des solutions financières d'urgence, prêts à taux réduit ou sans intérêts, aides exceptionnelles non remboursables...

* **Et des solutions complémentaires : RASSURCAP pour garantir un capital à vos proches.**

E.A.E. NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE !

ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE SERVICE CONFIDENTIEL, ANONYME ET GRATUIT,

l'Espace d'Accueil et d'Écoute : permet aux personnels de l'Éducation nationale fragilisés ou soumis à des risques particuliers de rencontrer une professionnelle de l'écoute au cours d'un entretien.

Téléphoner au **01 53 55 22 52** (du lundi au vendredi) pour un rendez-vous le mercredi de 14h à 17h à l'Espace MGEN Tolbiac 75013 Paris

Partenariat MGEN / MENSUR - Réseau P.A.S.

SI JE VEUX CHANGER D'OFFRE...

* J'ai adhéré au 1^{er} septembre 2015 : je dois attendre 24 mois avant de faire un nouveau choix.
* J'étais adhérent à l'Offre Globale avant le 1^{er} septembre 2015, j'ai « basculé » dans l'offre MGEN Référence au 1^{er} janvier 2016 et si je veux changer d'offre, mon choix pourra être effectif au 1^{er} janvier 2017, entre :

MGEN Equilibre
(ex : remboursements de dépassements d'honoraires, médecines complémentaires...)

MGEN Intégrale
(ex : remboursements optimisés...).

* J'étais adhérent MGET et j'ai intégré MGEN au 1^{er} janvier 2016 : je peux changer d'offre au 1^{er} janvier 2017.
* Je suis à Efficience santé (MGEN FILIA) : je dois cotiser 2 ans dans la même formule avant de pouvoir choisir l'une des 5 offres qui me seront proposées.

... JE FAIS UNE DEMANDE ÉCRITE AVANT LE 31 OCTOBRE 2016

que j'envoie à MGEN :
182 bd de la Villette 75952 Paris cedex 19
Cette modification m'engagera pour 2 ans.

POUR PLUS D'INFOS : 3676 ou dans nos 5 espaces d'accueil

> 6 rue Le Goff 75005
> 76 rue St Lazare 75009
> 16 bd Voltaire 75011
> 26 rue des Frigos 75013
> 178 bis rue de Vaugirard 75015

Monique Billet



La pollution **intérieure**

1. COMBIEN DE TEMPS PASSONS-NOUS EN MOYENNE PAR JOUR À NOTRE DOMICILE ?
 - a. 14 H 30
 - b. 15 H 14
 - c. 16 H 10
2. L'AIR INTÉRIEUR EST TOUJOURS PLUS SAIN QUE L'AIR EXTÉRIEUR :
 - a. Vrai
 - b. Faux
3. EN HIVER, NOUS NE DEVONS PAS OUVRIR NOS FENÊTRES AFIN DE NE PAS CONSOMMER D'AVANTAGE D'ÉNERGIE :
 - a. Vrai
 - b. Faux
4. UNE MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR PROVOQUE UNIQUEMENT DES PROBLÈMES RESPIRATOIRES :
 - a. Vrai
 - b. Faux
5. UNE TEMPÉRATURE ÉLEVÉE AMÉLIORE NOTRE CONFORT :
 - a. Vrai
 - b. Faux
6. LE VINAIGRE BLANC, LE SAVON NOIR SONT AUSSI EFFICACES POUR NETTOYER QUE LES PRODUITS D'ENTRETIEN INDUSTRIELS VENDUS DANS LE COMMERCE :
 - a. Vrai
 - b. Faux
7. DÉSINFECTER L'INTÉRIEUR DE NOTRE MAISON PROTÈGE LA SANTÉ DES ENFANTS
 - a. Vrai
 - b. Faux
8. LES MOISSISSURES APPARAÎSSENT UNIQUEMENT SUITE À UNE INFILTRATION OU UNE FUITE D'EAU :
 - a. Vrai
 - b. Faux
9. DURANT LA GESTATION, LE FŒTUS EST PROTÉGÉ DES POLLUANTS DE L'AIR INTÉRIEUR :
 - a. Vrai
 - b. Faux
10. QUELLES SONT LES SOURCES DE POLLUTION INTÉRIEURE PARMİ CES PRODUITS ?
 - a. Le tabac
 - b. Les parfums d'intérieur
 - c. L'émanation de monoxyde de carbone due à des appareils mal entretenus (chauffe-eau, chaudière, poêle, etc.)
 - d. La poussière

1 - c : plus précisément 17 H pour les femmes, 15 H 14 pour les hommes et plus de 20 heures pour un quart de la population • 2 - Faux : nos espaces de vie (habitations mais aussi locaux professionnels) peuvent contenir de multiples sources de polluants comme les produits d'entretien, l'humidité, les moisissures, les matériaux d'aménagement (agglomérés, mousses isolantes, etc.) ... qui s'accrément dans l'air intérieur • 3 - Faux : 15 minutes suffisent pour renouveler l'air, sans refroidir l'espace intérieur ; on peut baisser les appareils de chauffage pendant l'aération - l'idéal est d'ouvrir largement les fenêtres de toutes les pièces deux fois 15 minutes par jour • 4 - Faux : les polluants intérieurs peuvent être aussi la cause de maux de tête et de nausées, de problèmes digestifs et d'allergies cutanées : certains peuvent porter atteinte à la fertilité et des moisissures et des organismes indésirables comme les acariens, responsables de nombreuses allergies • 5 - Faux : des températures de plus de 21 ° associées à un taux important d'humidité favorisent la prolifération de moisissures et des organismes indésirables comme les acariens, responsables de nombreuses allergies • 6 - Vrai : les produits naturels sont très efficaces et ne sont pas libérés de substances chimiques et souvent toxiques dans l'air - sinon respectez les doses d'utilisation prescrites et privilégiez les produits écologiques NF environnement ou Eco-label européen • 7 - Faux : les produits désinfectants libèrent des polluants qui peuvent être évités ; un nettoyage à l'eau avec un produit multi-usages suffit - une maison propre ne signifie pas une maison sans microbes • 8 - Faux : elles peuvent également être liées à une mauvaise conception du bâtiment ou à l'activité humaine (respirer, sécher le linge, se laver), d'où la nécessité d'aérer tous les jours • 9 - Faux : les étres en croissance mais aussi enfants et adolescents sont nettement plus vulnérables à la pollution que les adultes et demandent une vigilance accrue • 10 - a-b-c-d :

Le tabac : sa fumée contient plus de 3 000 substances nocives dont une partie est absorbée par la moquette, les tissus, les papiers peints avant d'être réémise plus tard dans l'air. Les parfums d'intérieur : très volatils, ils se dispersent rapidement dans l'air - rhinites, problèmes d'asthme, migraines et allergies cutanées peuvent en être les conséquences. Le monoxyde de carbone : il peut provoquer des intoxications sévères. La poussière : elle peut provoquer des allergies et des problèmes respiratoires - pour nettoyer, préférez serpillières et chiffons plutôt que balais et aspirateurs qui remettent en suspension une partie des poussières.

